

A.S.B.L. FEDERATION ROYALE BELGE DE NATATION
(numéro d'entreprise 0409.395.428)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2018 – EXERCICE 2017
MARDI 15 MAI 2018 À 19.00 HEURES À GAND

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Michel LOUWAGIE qui souhaite la bienvenue à tous les membres.

1. Admissions, démissions et exclusions de mandataires

Sont démissionnaires comme mandataire régional (fin de mandat):

LEMAIRE Guy – SCAILLET Sarah – LAMBREMONT Laurence – TOPPET Marc – WEISE Fabrice – FORSYTH Babette – BUGGENHOUT Ronny.

Sont candidats comme nouveaux mandataires régionaux:

SCHRÖDER Pascale – ROBIN Frédéric – VANDER BEKEN Arthur – DEPONTHIEUX Rosemay – CALLEWAERT Tom – WALLIJN Hendrik – VANGERVERN Pieterjan.

2. Appel nominal des mandataires de la Fédération Francophone Belge de Natation, de la Vlaamse Zwemfederatie et de la Fédération Royale Belge de Natation

Sont présents:

FÉDÉRATION ROYALE BELGE DE NATATION:

Michel LOUWAGIE – président FRBN;

Wouter GEORGES – secrétaire-général FRBN; (non mandaté)

Christian LIPPENS – conseiller juridique; (non mandaté)

VLAAMSE ZWEMFEDERATIE:

Laurent SAMYN

Koen DE CARNE

Lieven DORNEZ

Pieterjan VANGERVERN

Tom CALLEWAERT

Hendrik WALLIJN

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION:

Bernard PAREZ (vice-président FRBN)

Arthur VANDER BEKEN

Pascale SCHRÖDER

Frédéric ROBIN

Francis MERCIER

Rosemay DEPONTHIEUX

Cathy VANKEMEULEN

Est excusé comme mandaté de la Vlaamse Zwemfederatie:

- Monsieur Johnny VAN DER STRAETEN (ayant donné procuration à monsieur Laurent SAMYN).

Le secrétaire-général Wouter GEORGES passe au contrôle du droit de vote.

Il y a 15 votants en total avec une pondération de voix de 21.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 26 avril 2017.

Pas de remarques par écrit. Le procès-verbal est approuvé.

4. Approbation du rapport annuel 2017

Tous les mandataires ont pris connaissance de ce document de gestion.

Le rapport annuel de l'exercice 2017 est approuvé.

5. Approbation des comptes 2017 de la Fédération Royale Belge de Natation asbl et du rapport des vérificateurs aux comptes.

Le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice 2017, établis par le secrétaire-général Wouter GEORGES, ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes ont été envoyés à tous les membres avec l'ordre du jour. Pas de remarques par écrit.

Toutefois quelques dépenses et/ou recettes spécifiques sont précisées et commentées.

Après plusieurs exercices déficitaires un résultat financier positif est cette fois-ci réalisé.

Secrétaire-Général Wouter GEORGES donne lecture du rapport de la réunion des vérificateurs aux comptes, tenue le 11.04.2018 au bureau fédéral à Bruxelles.

L'Assemblée Générale décide d'approuver le bilan et le compte d'exploitation et félicite le secrétaire-général Wouter GEORGES pour l'excellente et judicieuse tenue des livres et pour son apport au budget 2018.

6. Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes pour l'année 2017.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs ainsi qu'aux vérificateurs aux comptes pour l'année 2017.

7. Nomination de quatre vérificateurs aux comptes et deux suppléants pour l'exercice 2018.

Monsieur Danny UYTTERSROT et monsieur Pascal DE SAEDELEER sont à nouveau proposés par la Vlaamse Zwemfederatie. Messieurs André HIERNAUX et Jacques MASSCHELEIN sont à nouveau proposés par la Fédération Francophone Belge de Natation. L'Assemblée Générale n'a pas désigné des suppléants. L'Assemblée Générale confirme formellement leurs nominations comme vérificateurs aux comptes.

8. Approbation du budget 2018.

Le budget proposé par le Conseil d'Administration est examiné et approuvé par l'Assemblée Générale.

9. Entérinements pour le Conseil d'Administration.

Les personnes suivantes sont confirmées dans leur mandat comme administrateur pour une durée d'un an:
Johnny VAN DER STRAETEN – Koen DE CARNE – Lieven DORNEZ.
Bernard PAREZ – Pascale SCHRÖDER – Frédéric ROBIN.

10. Interpellations.

Pas d'interpellation reçue par écrit.

11. Propositions de modifications aux statuts

L'Assemblée Générale examine les propositions de modifications aux statuts, introduites par le Conseil d'Administration.

STATUTS ACTUELS

MODIFICATION STATUTS

Article 9 – Membres	Article 9 – Membres
<p>9.1. La fin du mandat, ou la non réélection, ou la démission ou l'exclusion d'un membre au sein de sa fédération régionale signifie automatiquement que ce membre n'est plus mandaté à la FRBN.</p>	<p>9.1. La fin du mandat, ou La non réélection, la non désignation ou la démission ou l'exclusion d'un membre mandataire au sein de sa fédération régionale signifie automatiquement que ce membre dernier n'est plus mandaté à la FRBN.</p>
Article 15 – Élection du président	Article 15 – Élection du président
	<p>15.8. Le président national est élu pour un délai de quatre ans qui est renouvelable.</p>

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité ces deux modifications aux statuts.

Se référant à la discussion lors de l'Assemblée Générale précédente dd. 26.04.2017 l'Assemblée Générale décide par consensus d'appliquer une mesure de transition relative à l'introduction de ce nouvel article statutaire 15.8. par laquelle le premier mandat du nouveau président fédéral consistera de 3 ans (jusqu'au mai 2021) pour passer ensuite aux délais de mandat de 4 ans (avec une élection présidentielle quadriennale qui se tiendra toujours dans l'année post-Olympique).

12. Nomination Membres d'Honneur et Membres Émérites.

Sur proposition du secrétaire-général Wouter GEORGES et après recommandation par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale a nommé le président fédéral sortant Michel LOUWAGIE à l'unanimité comme Président d'Honneur de la FRBN. Monsieur LOUWAGIE remercie l'Assemblée Générale de cette nomination.

13. Élection du président national

Suite à l'appel aux candidatures pour l'élection du président de l'asbl Fédération Royale Belge de Natation, l'Assemblée Générale a pris connaissance des 5 candidatures concernées (en ordre alphabétique) :

- ✓ Sidney APPELBOOM (proposé par LAQUA Leuven);
- ✓ Brigitte BECUE (proposée par BEST Swimming Team);
- ✓ Bram COPS (proposé par RSCM Mechelen);
- ✓ Marc HUBERTY (proposé par LSC Longchamps);
- ✓ Daniël MOTTON (proposée par AZSC Antwerpen);

Président fédéral M. LOUWAGIE et conseiller juridique C. LIPPENS donnent quelques précisions sur la procédure de vote, la pondération des voix exprimées ainsi que le mandat donné aux mandataires régionaux relatifs à l'élection présidentielle.

Conformément aux statuts actuels l'Assemblée Générale de l'asbl FRBN est composée de 3 membres ayant droit de vote égal (7 voix par membre).

En tant que président sortant et non rééligible Monsieur LOUWAGIE dispose bien de droit de vote en cette matière.

L'Assemblée Générale procède au scrutin secret.

Après comptage des formulaires de vote par les scrutateurs ad-hoc W. GEORGES, C. LIPPENS, B. PAREZ et L. SAMYN **21 voix valables** ont été émises avec le résultat suivant :

MOTTON Daniël	- 21 voix sur 21
APPELBOOM Sidney	- 0 voix
BECUE Brigitte	- 0 voix
HUBERTY Marc	- 0 voix
COPS Bram	- 0 voix

Par conséquent monsieur **Daniël MOTTON** est élu comme nouveau président national (pour un 1^{er} mandat de 3 ans de 2018-2021).

Directement après le comptage des voix Michel LOUWAGIE et Wouter GEORGES informent les 5 candidats concernés par téléphone (ou autre notification) du résultat de l'élection présidentielle, suivi par un communiqué de presse par la FRBN.

Président fédéral sortant Michel LOUWAGIE tient à remercier toutes les personnes présentés du bon déroulement de cette l'Assemblée Générale spéciale.

L'Assemblée Générale applaudit les grands mérites de monsieur LOUWAGIE comme président national de la FRBN au cours des 20 dernières années.

Le rapporteur,



Wouter GEORGES
Secrétaire-général.

